



Extrait du registre des délibérations  
**Comité syndical : SIMA COISE**

Séance du : 17 juin 2014  
Compte rendu affiché le : 20 juin 2014  
Date de la convocation : 9 juin 2014

Nombre de délégués :	34	Nombre de délégués concernés :	34
En exercice :	33	En exercice :	33
Présents :	21	Présents :	21
Votants :	22	Votants :	22

Présents: CCPSG : Mrs Charbonnier JY, Dubois G, Mme Janvier Cassandre, Lebreton L, Charbonnier A.  
CCFL : Bonnier D, Charbonnier G Mrs Gonon P, Rousset L,  
CCHL: Avenier J P, Duboeuf P, Moralès P, Murigneux P, Villard P, Rizoud M  
SEM : Thizy G, Bussière L SIE A :  
Autres communes : Blanchon P F, Barcet S, Deshayes S, Reynard R, Thizy G,  
Excusés : Jacquet A, Rousset E, Thizy B, Dumas C,  
Secrétaire de séance : Bonnier D

**N°500 Objet : Décision modificative du budget du SPANC**

Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative du budget du SPANC en investissement pour les comptes de tiers. Pour faire face aux demandes de réhabilitations des installations d'ANC qui représentent environ 6 chantiers publics et 52 chantiers privés (RMC et Loire Bretagne) il est nécessaire d'ajouter au budget 2014 un montant de 266 400 € répartis suivant le tableau ci-dessous.

Les dépenses sont les factures à payer aux prestataires et les subventions à reverser aux usagers dans le cadre des maîtrises d'ouvrage privées

Les recettes correspondantes sont les subventions et la participation des usagers sur le coût résiduel.

	<b>Dépenses d'investissement compte 4581</b>	<b>Recettes d'investissement compte 4582</b>
1) 6 chantiers de travaux Réhabilitation Publiques	72 000,00 €	72 000.00 €
2) Subventions RMC privées perçues à reverser	51 000,00 €	51 000.00 €
3) Subventions LB privées perçues à reverser	143 400,00 €	143 400.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>266 400,00 €</b>	<b>266 400,00 €</b>

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical à l'unanimité acceptent cette décision modificative sur le budget du SPANC en inscrivant en dépenses et en recettes un montant de 266 400 €.

**Ont signé au registre tous les membres présents**

Copie conforme au registre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202278-20140617-500-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2014

Fait à Saint Galmier  
Le 17 juin 2014  
Le Président  
Jean Yves Charbonnier